In Situ
Revue des patrimoines

20 | 2013
Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage

Réveiller la mémoire. L'esclavage dans les fonds oraux des Archives départementales de Mayotte

Siti Yahaya

revues.org

Éditeur
Ministère de la culture

Édition électronique
URL : http://insitu.revues.org/10175
ISSN : 1630-7305

Référence électronique
Siti Yahaya, « Réveiller la mémoire. L'esclavage dans les fonds oraux des Archives départementales de Mayotte », *In Situ* [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 15 février 2013, consulté le 29 septembre 2016.
URL : http://insitu.revues.org/10175 ; DOI : 10.4000/insitu.10175

Ce document a été généré automatiquement le 29 septembre 2016.

In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Réveiller la mémoire. L'esclavage dans les fonds oraux des Archives départementales de Mayotte

Siti Yahaya

1 Lorsqu'on aborde le sujet de l'esclavage aux Comores, on constate, au-delà du déni, une méconnaissance du grand public sur le sujet. En effet, lorsqu'on aborde la question, c'est l'esclavage atlantique qui vient aussitôt à l'esprit, sujet abondamment traité par la littérature, les média et la cinématographie. L'esclavage atlantique est au cœur des représentations de l'esclavage.

2 Cette confusion fait que souvent on réduit l'esclavage dans l'océan indien à l'esclavage de plantation, or la diversité de ses formes est justement l'une de ses spécificités. Je vais évoquer en particulier l'esclavage dans l'archipel des Comores. Les Comores qui ont été partie intégrante du circuit de la traite et de l'esclavage dans l'océan indien.

Contexte général de la traite et de l'esclavage dans l'archipel des Comores

3 Parler de l'esclavage dans l'archipel des Comores n'est pas un exercice facile. Sur place, ce sujet fait partie des non-dits, des sujets dont il ne faudrait pas parler. C'est une honte de se penser descendant d'esclave ; on préfère se référer à un ancêtre arabe, c'est-à-dire à un esclavagiste. Pourtant, à bien écouter, on apprend à travers les mots des anciens l'existence de ce commerce. Malgré tout, peu de personnes évoquent ouvertement la pratique de la traite et de l'esclavage à Mayotte.

4 L'archipel des Comores a eu la particularité d'être à la fois un site de traite et d'exploitation d'esclaves. Par la traite, les Arabes résidant sur place, les sultans et les riches Comoriens vendaient leurs semblables vers les pays du golfe persique et, à partir de l'installation des Européens, vers les Mascareignes.

5 L'exploitation des esclaves était aussi présente aux Comores : ces mêmes personnes possédaient des esclaves pour leurs travaux domestiques et agricoles. Bien que rarement évoqué, l'esclavage sexuel avait aussi cours dans l'archipel.

6 Par ailleurs, entre le XVIII[e] et le début du XIX[e] siècle, les Comores ont fait l'objet de razzias perpétrées par des pirates malgaches, de l'ethnie Betsimisaraka. La recherche d'esclaves pour les plantations de l'île Maurice et de la Réunion était le motif essentiel de ces incursions. Mais ces pirates étaient aussi à la solde des sultans comoriens dans les guerres perpétuelles qu'ils se livraient entre eux. Ces incursions malgaches ont été à l'origine du déplacement de la capitale du sultanat de Mayotte vers l'îlot de Dzaoudzi pour pouvoir mieux se défendre. Ces razzias prirent fin en 1820, lorsque le gouverneur de l'île Maurice, R. T. Farquhar, passa un traité avec Radama I[er], Roi Merina, interdisant le commerce des esclaves à Madagascar.

7 Il est donc étonnant que lorsque l'on évoque l'esclavage à Mayotte, l'attitude générale soit de nier son existence. « Il n'y a pas eu d'esclavage à Mayotte ». C'est ainsi qu'un responsable politique local a accueilli l'exposition des Archives départementales de Mayotte intitulée *L'esclavage dans l'océan Indien, de l'Antiquité aux abolitions*, présentée au public le 10 février 2010. Et malheureusement, il n'est pas le seul à penser cela.

8 Pourquoi dans ce cas commémorer son abolition ? S'il y a eu abolition, c'est bien parce que l'esclavage a existé ! Le recensement de la population effectué en 1846 le prouve d'une manière incontestable[1]. Mayotte comptait alors 5 268 habitants, dont 2 733 esclaves. Les esclaves étaient désignés sous les termes de cafres, Makua ou Mozambique.

9 Par « il n'y a pas eu d'esclavage à Mayotte », il faut en réalité entendre : « la France n'a pas pratiqué l'esclavage à Mayotte ». La pratique de l'esclavage que l'on peut évoquer ouvertement se calque sur le modèle atlantique. Est-ce à dire que l'esclavage n'est conçu comme tel que lorsque le blanc réduit le noir en état de servitude ?

10 L'esclavage dans l'océan Indien et aux Comores en particulier n'obéit absolument pas à ce schéma, du moins jusqu'à l'installation des Européens dans cette zone. L'esclavage de plantation est seulement un des aspects de l'esclavage dans l'océan Indien occidental. Son développement ne débuta qu'à la fin du XVIII[e] siècle. Or l'esclavage dans l'océan Indien remonte très loin dans l'Histoire ; il a concerné tous les pays de l'océan Indien à des degrés divers et a revêtu plusieurs formes (sexuel, domestique, agricole, militaire, traite). On devient esclave pour diverses raisons : razzias, prisonniers de guerre, paiement de dette, condamnation pour adultère, rapt…

11 À ce portrait déjà bien complexe s'ajoute le cas particulier de l'engagisme. Le système de recrutement de travailleurs pour les concessions de Mayotte a contribué dans une moindre mesure à alimenter la traite et l'esclavage aux Comores par la persistance d'un commerce clandestin après les abolitions.

12 L'esclavage est aboli à Mayotte par ordonnance royale du 9 décembre 1846. Sa promulgation sur l'île s'est faite le 1[er] juillet 1847. L'esclavage est alors supprimé à Mayotte mais reste encore légal dans les trois autres îles de l'archipel qui ne sont pas encore des possessions françaises. Il y sera aboli très tardivement et chaque fois après une révolte : 1891 à Anjouan, 1902 à Mohéli et 1904 en Grande Comore. Dans ce dernier cas, une loi de 1902 organisant le régime du travail instaure le travail forcé pour toute personne désoeuvrée ou peu occupée. Dans un tel contexte, l'esclavage ne se justifie plus.

13 Avec la prise de possession de Mayotte par la France en 1843, les premières exploitations agricoles ouvrent. Les Arabes et les riches Comoriens possèdent la force de travail, les esclaves. Les concessionnaires ont obligation de n'employer que des hommes libres. La France veut mettre sa « nouvelle possession, dès son origine, tout à fait en dehors du régime social qui fait aujourd'hui à nos anciens établissements coloniaux une situation si critique et si difficile à régler[2]. » L'affranchissement des esclaves est donc nécessaire pour la survie de la jeune colonie. Car « si les indigènes de Mayotte voient dans le développement des travaux la certitude d'obtenir par le louage un prix élevé de leurs esclaves, ils refuseront de les vendre ou ils élèveront leurs prétentions à un tel taux que le rachat sera de ce fait impossible[3]. »

14 Les esclaves sont affranchis mais doivent s'engager pour cinq ans dans les concessions avant d'obtenir leur liberté. Mais l'affranchissement des esclaves ne résout pas le problème de la main d'œuvre : on recrute aux Comores et au Mozambique. Les conditions de recrutement sont bien claires : il doit s'agir d'hommes libres et s'ils viennent des Comores, ils doivent y vivre depuis au moins une année.

15 Mais dans les faits, c'étaient souvent des esclaves. Les agents français qui recrutaient au Mozambique achetaient les esclaves auprès des négriers locaux et leur proposaient l'affranchissement à condition qu'ils signent un contrat d'engagement pour travailler dans les concessions. En 1880, Amadi Saboama, l'agent recruteur de la Compagnie des Comores à la Grande Comore, envoya à Mayotte onze enfants comme travailleurs engagés pour les domaines d'Ajangoua, Dembéni et Dzoumogné. Sur ces onze mineurs, un était originaire de la Grande Comore et dix du Mozambique. Sur le rapport de l'interrogatoire préalable à tout engagement, on découvre que tous ces enfants ont été soit kidnappés, soit vendus par un membre de leur famille, soit faits prisonniers de guerre[4].

16 Dans les concessions, les conditions de vie de ces engagés différaient peu de celles des esclaves, même si en théorie l'engagé avait des droits que n'avait pas l'esclave. Cette situation a permis d'entretenir la confusion entre le statut d'esclave et celui de l'engagé dans les esprits des Mahorais.

17 Cette confusion subsiste toujours car l'engagé n'était autre que l'ancien esclave à qui on avait offert une perspective de liberté au bout de son engagement ; surtout, les engagés venaient des mêmes régions que les esclaves.

Les formes de l'esclavage aux Comores

18 **(fig. n°1)**

19 Les Comores ont subi deux formes de colonisation. Tout d'abord, une colonisation arabo-musulmane au XV^{e} siècle, au cours de laquelle les Arabes de la côte swahilie qui immigrent dans l'archipel, contractèrent des alliances matrimoniales avec les *fani* et les *Bedja* (chef ou roi) et s'accaparèrent ainsi le pouvoir. Cette colonisation fut largement suivie de l'islamisation des Comores.

Figure 1



Sultanat d'Anjouan : groupe de vieux Makua, anciens esclaves importés. Fonds des cartes postales anciennes (FRAD976_1Fi_99).

© Archives départementales de Mayotte.

20 S'inaugure alors un nouvel ordre social au sommet duquel se trouvent les Arabes et les riches propriétaires. Ils constituent la classe des *Kabaïla*, la classe des aristocrates. Vient ensuite celle des *wangwana*, les hommes libres et natifs des Comores. Enfin, les *Warumwa* sont les derniers maillons de cette chaîne. Il s'agit des esclaves ou de la classe laborieuse.

21 La 2e vague de colonisation est occidentale c'est-à-dire française. La France s'installe à Mayotte, instaure un régime de protectorat sur les autres îles de l'archipel. Cette deuxième colonisation déstructure l'ordre social établi par les colons orientaux en les dépossédant de leur autorité et de leur moyen de subsistance, c'est-à-dire les esclaves.

22 Il y a fort peu d'études sur l'esclavage aux Comores, mais on peut cependant dresser un tableau de cette pratique.

L'esclave domestique

23 C'était le préposé aux travaux domestiques. Il vivait près de son maître et jouissait de la confiance de celui-ci. Cette catégorie d'esclave était considérée et se considérait comme faisant partie de la famille du maître, mais comme un parent pauvre qui en remerciement de la générosité du maître, rendait toutes sortes de services. C'est ce qui amena certains observateurs à parler d'« esclavage doux » : « l'esclavage à Mayotte n'a rien de commun avec celui de nos grandes colonies ; [...] ainsi, non seulement l'esclave fait partie de la famille, et, lorsqu'il se trouve avec un maître, mange avec lui, puise au même plat, mais encore il jouit d'une grande liberté de fait très étendue, se marie à son gré, suivant les

usages du pays, est animé de l'esprit de famille[5] ». L'esclave domestique était rarement vendu et pouvait être affranchi à certaines occasions. On retrouve cette pratique aujourd'hui dans l'usage des « bonnes » au sein des grandes familles comoriennes. Il s'agit de jeunes enfants non scolarisées qui, en échange du gîte et du couvert, sont corvéables à merci.

L'esclave agricole

24 Les esclaves agricoles étaient en majorité comoriens et faisaient rarement l'objet d'une revente. Ils vivaient dans des hameaux sur le domaine de leur maître. Il semblerait que ces esclaves se soient aussi réfugiés sur le rocher de Dzaoudzi avec leurs maîtres, puisque dans un rapport de 1843 du premier commandant de Mayotte, le commandant Passot, il est indiqué que « depuis l'arrivée d'un bâtiment de guerre, les principaux chefs ont envoyé leurs esclaves sur les diverses parties de l'île et chacun a pris le terrain qui lui convenait le mieux[6] ». Dans un témoignage recueilli en 1997, M. Boinali Souprit[7] parle des anciens esclaves qui avaient été importés par les gens du pays et par les Arabes et qui étaient employés dans les constructions de maison et dans les travaux des champs. Avec l'arrivée des Français, dit-il, ces esclaves se sont dispersés sur le territoire.

L'esclave de traite

25 Il s'agit des esclaves destinés à la vente. Essentiellement importés d'Afrique, c'étaient surtout des Makua, qui avaient la réputation d'être très résistants aux travaux les plus durs. En attendant leur vente, ils pouvaient être utilisés dans les nombreuses guerres claniques qui ont émaillé l'histoire des Comores. Par exemple, Msa Fumu le Tibé de Itsandra s'en est servi dans la guerre qui l'opposait à celui du Badjini, en Grande Comore. Après cette période d'attente, souvent « rentabilisée », ils étaient expédiés vers les Mascareignes[8].

L'esclave sexuel

26 Ce sujet est encore plus difficile à traiter. Son existence est attestée à travers des récits de voyage aux Comores et dans les langues comoriennes qui possèdent des mots pour désigner les concubines du maître. Ces nominations renvoient avant tout au statut d'esclave. On trouve des termes comme *hamposa* (concubine légale), *idjazi* (jeune fille esclave), *huriya* (esclave concubine du maître libérée au décès de celui-ci car elle a porté ses enfants), *suriya* (esclave concubine du maître).

27 On retrouve aussi l'évocation de l'esclavage sexuel aux Comores dans les récits de voyage. Par exemple, au début du XIX^{e} siècle, un voyageur et son compagnon dont le bateau s'est échoué à Mohéli, sont vendus comme esclaves à un riche Arabe nommé Osman qui les amène chez lui et leur ouvre les portes de son harem composé de « plusieurs femmes noires ou cuivrées, que leur embonpoint empêchait de marcher...[9] », des femmes qui n'avaient jamais quitté ce lieu clos.

L'esclave militaire

28 Nous ne disposons pas réellement d'éléments attestant son existence aux Comores en dehors des esclaves agricoles que les sultans armaient lors de leurs diverses guerres de succession.

La présence de l'esclavage dans la mémoire contemporaine

29 Bien que ce soit un sujet frappé d'ostracisme, l'étude de l'esclavage dans l'archipel des Comores est possible à travers la langue : *mshendzi*, *mrumwa* ou *mshambara*, ce sont des termes qui renvoient au monde de l'esclavage. Notre langue est là pour nous rappeler ce que nous refusons d'évoquer tout haut.

30 Quelques-uns acceptent quand même de parler de ce passé jugé peu glorieux. Dans un témoignage, nous apprenons par exemple qu'il aurait existé au moins un centre de dépôt d'esclaves à Bandrélé, au sud-est de Mayotte. On allait chercher les esclaves sur la côte africaine par boutre : « le chef de Bandrélé, il s'appelait M'dallah M'sa, c'est ce que j'ai entendu dire, il allait les chercher en Afrique. Il les amenait chez lui. Celui qui avait besoin d'un esclave venait chez M'dallah M'sa. Je parle pour ce qui concerne Bandrélé et non Mayotte. M'dallah M'sa allait chercher les esclaves en Afrique et les amenait ici. C'était un grand propriétaire[10]. »

31 Un autre témoignage, bien que très confus, nous permet de déceler des éléments qui correspondent à la réalité. M. Soidiki Ali, un ancien marin, évoque les champs de manioc cultivés par les esclaves ainsi que le sultan « Abderemane [Ramanétaka] qui faisait travailler les gens comme des animaux[11]. »

32 Ce même marin, né en 1902, aurait participé à des opérations de trafic clandestin de main-d'œuvre entre l'Afrique et la Grande Comore durant la première moitié du XX^{e} siècle. Les esclaves auraient été ramenés à la Grande Comore chez un certain Saïd Mouhamad Bin Cheih qui se serait chargé de les répartir dans l'archipel, à Madagascar et à la Réunion.

33 Selon un autre témoignage, devant la mort, esclaves et maîtres étaient, semble-t-il, égaux : ils étaient tous enterrés dans le même cimetière. Mais pouvait-on enterrer un esclave à côté de son maître ? Cela reste à démontrer, d'autant plus qu'il existe des exemples de villages où il n'est absolument pas envisageable d'enterrer un étranger ou un descendant d'engagé dans le même cimetière que les familles fondatrices du village.

Les mots de l'esclavage

34 De nombreux noms renvoient à l'univers de l'esclavage. Je vais donner ici des définitions indiquées par Velou Mwarabou[12], un homme qui s'intéressait à l'histoire locale. On trouve ainsi :

- *Mgwana M'rima* : Africain libre. *Mgwana* correspond à l'homme libre dans l'ordre social comorien évoqué plus haut. *M'rima* signifie Afrique.
- *Mshambara* : originaire d'Afrique.

- *Mrumwa* : personne sans argent travaillant pour le compte d'une autre personne ; peut aussi signifier esclave.
- *Mshendzi* : esclave, avec un sens de propriété. Pour insulter ou rabaisser quelqu'un, on peut lui dire qu'il est un *Mshendzi*. Velou Mwarabou remarque que la personne insultée peut vous répondre « je suis un *Mshendzi*, mais pas le vôtre », c'est-à-dire « je suis un esclave mais pas votre esclave ».
- *Makua* : engagé. Les *makua* représentaient le plus gros des effectifs, du coup *Makua* a fini par devenir synonyme d'engagé. Le mot peut aussi désigner les esclaves, ceux-ci provenant également en majorité de l'ethnie Makua.
- *M'toro* : esclave ou engagé en fuite. Ce mot signifie aussi sauvage, non civilisé. Il subsiste encore l'histoire de *Mkazambo*, un engagé qui s'est enfui de l'usine de Combani (centre de Mayotte).

Les arts traditionnels

35 Les arts traditionnels mahorais sont le reflet des divers apports des populations ayant formé l'archipel des Comores : populations malgaches, africaines et arabes. Chants, danses et jeux sont révélateurs de ces apports. Je prendrai ici deux exemples : un instrument de musique, le *marimba*, et une danse, le *mbiwi*.

36 Le *marimba* (terme africain) ou *dzendze* en maore est une cithare sur bâton à trois cordes. Pour les cordes, on utilise aujourd'hui du fil de pêche, mais dans le passé on prenait une liane pour faire les cordes. Cette cithare fut introduite à Mayotte par les travailleurs engagés, d'après Vélou Mwarabou qui fut le dernier fabriquant de cet instrument à Mayotte. C'est un vieil engagé qui lui avait appris la fabrication de cet instrument. Il était utilisé lors des fêtes, en particulier lors de la récolte du riz ou lors des rituels du *rumbu*, rituel de possession d'esprit d'origine malgache. On retrouve cet instrument en usage à Madagascar, en Afrique orientale et centrale.

37 Le *mbiwi* est à la fois un instrument de musique et le nom d'une danse. C'est peut-être la danse la plus appréciée à Mayotte. Les *mbiwi* sont deux morceaux de bambou qu'on frappe l'un contre l'autre, accompagnés de chants. Il s'agit d'une danse aujourd'hui surtout présente à Mayotte. Sur une vieille carte postale de Mohéli, on voit des *Makua* en train de danser et les femmes dansent avec des *mbiwi* dans leurs mains. Il s'agit bien d'un instrument de musique en provenance de la côte est-africaine **(fig. n°2)**.

Figure 2



Le mbiwi, devenu aujourd'hui danse féminine, est particulièrement apprécié à Mayotte. Fonds des cartes postales anciennes (FRAD976_1Fi_95_1).

© Archives départementales de Mayotte.

Briser les tabous, libérer la mémoire

38 Briser les tabous, c'est faire en sorte de mettre le débat de l'esclavage sur la place publique. L'histoire locale est inexistante à l'école. En 1995, un premier manuel d'histoire destiné aux élèves du primaire a été édité à Mayotte. Le sujet de l'esclavage brille par son absence. En 2010, un autre ouvrage a été publié : malheureusement, le constat reste le même. Seul l'espace atlantique est évoqué.

39 Ce n'est que très récemment que la date du 27 avril commença à signifier autre chose qu'un jour de congé. La presse s'y intéresse pour la première fois en 1989. Le *Journal de Mayotte* s'étonne qu'aucune manifestation ne soit organisée à cette date. C'est à partir de 1994 que des actions sont menées à l'occasion de cette journée commémorative.

L'action des Archives départementales

40 Les Archives départementales agissent dans le sens d'une meilleure connaissance de l'histoire de l'esclavage dans la région. Une exposition sur l'abolition de l'esclavage a été réalisée à l'occasion du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, en 1998.

41 Des communications ont été proposées à l'occasion des Journées du patrimoine sur l'abolition de l'esclavage et la traite clandestine des boutres arabes.

42 Dernièrement, en 2010, nous avons produit une autre exposition, cette fois-ci sur la pratique de l'esclavage dans l'océan Indien. L'exposition est accompagnée d'un dossier pédagogique consacré à la mémoire de l'esclavage.

43 Ces expositions itinérantes sont proposées en priorité aux établissements scolaires mais sont aussi sollicitées par les bibliothèques municipales ainsi que par quelques associations, ce qui permet à ces expositions d'avoir un plus large public que prévu. Elles ont également été présentées dans des structures culturelles de la région (Madagascar, Comores...).

44 L'action des Archives départementales autour de la question de l'esclavage est diversement accueillie par le public. Les réactions vont du déni pur et simple à l'enthousiasme de voir enfin un tel sujet débattu sur la place publique. Car il donne l'opportunité aux mahorais de découvrir l'histoire de leur région. On rencontre aussi des gens très sceptiques sur la véracité de nos propos.

45 Ce travail permet aussi de rétablir la vérité historique concernant certains aspects de l'histoire de notre île.

46 L'exemple le plus parlant est celui de Bakari Kusu. C'était un des lieutenants du sultan usurpateur Adriantsouli qui céda Mayotte à la France en 1841. Dans le rapport du comité d'affranchissement des esclaves, il est indiqué qu'il était propriétaire de vingt-trois esclaves. Il faisait partie des personnes à qui le gouvernement français versait une pension annuelle.

47 Avec l'arrivée de la France, le groupe de Sakalava dont il fait partie, qui avait le pouvoir, s'est retrouvé au même niveau que les autres Mahorais. « Il voyait avec peine s'effacer chaque jour d'avantage l'influence qu'il avait jadis dans ce pays[13] ».

48 En 1856, il prit la tête d'une révolte des engagés qui protestaient contre la nouvelle organisation du travail mise en place dans la colonie. Il sut tirer profit du ressentiment des Mozambique. Il se servit d'eux comme d'une arme pour combattre ceux qui l'avaient dépouillé de son autorité.

49 Or dans la mémoire collective, il est considéré comme le défenseur des opprimés. Bakari Kusu fut condamné à mort et exécuté sur la place publique de Dzaoudzi et a pris depuis l'image d'un martyr.

Conclusion

50 Les travaux menés aux Archives départementales et ailleurs sur la mémoire de l'esclavage à Mayotte se heurtent à des résistances mentales très fortes. Ces résistances s'expriment par le refus d'aborder la question, mais aussi par des déformations plus ou moins conscientes de la réalité historique. Les travaux de recherche sont encore trop peu nombreux et insuffisamment diffusés pour modifier réellement cette perception ; ils devront en tout cas tenir compte de cette action de la mémoire collective pour pouvoir atteindre l'opinion publique.

NOTES

1. - Archives nationales d'outre-mer (ANOM), GEN 135 (dossier 1149).

2. - ANOM, GEN 135 (dossier 1149).
3. - *Ibidem*.
4. - ANOM, 269 (dossier 601).
5. - ANOM, MAD 264 (dossier 590), rapport de Passot, 6 juillet 1847.
6. - ANOM 220 (dossier 464), extrait du rapport du 20 février 1843 du Commandant Passot au Gouverneur de Bourbon.
7. - Archives Orales, 2 AV 116.
8. - AÏNOUDINE, Sidi. « L'esclavage dans le système de plantations coloniales aux Comores au XIX[e] siècle ». Dans *La route des esclaves, système servile et traite dans l'Est malgache*. Paris : L'harmattan, 2001.
9. - LEGUEVAL DE LACOMBE, B. F. *Voyage à Madagascar et aux Comores, 1823 à 1830.* T. 2. Paris : Louis Desessart éditeur, 1840.
10. - Archives orales, 2 AV 128.
11. - Archives orales, 2 AV 9.
12. - Archives Orales, 2 AV 116.
13. - ANOM, 230 (dossier 496), lettre de Passot au ministre des colonies.

RÉSUMÉS

Aujourd'hui, la mémoire de l'esclavage est essentiellement non verbale : elle est présente dans des instruments de musique et des rythmes importés du Mozambique, dans des structures sociales et géographiques héritées du système esclavagiste. Dans les paroles, la réalité de l'esclavage est le plus souvent occultée, même si, pour en parler, les Mahorais emploient des mots directement empruntés aux langues est-africaines. La mémoire de l'esclavage se heurte notamment au fait qu'il leur est difficile de concevoir que l'esclavagiste n'était pas un étranger mais un des leurs. En effet, ce sont des Mahorais qui réduisaient d'autres Mahorais en état d'esclavage. En outre, cet état de servitude est souvent amalgamé avec un autre phénomène, celui de travailleur engagé : après l'abolition, les anciens esclaves changèrent de statut pour être employés comme « engagés volontaires » dans les nouvelles plantations sucrières. Dans la mémoire collective, les patrons des engagés (les colons) sont ainsi souvent confondus avec les responsables de la traite et de l'emploi des esclaves (des notables locaux ou régionaux). Les Archives départementales, à travers leur section des archives orales, ont cependant réussi à rassembler des informations sur la mémoire de l'esclavage ; certains témoignages, malheureusement invérifiables, apportent des éléments intéressants sur l'histoire du phénomène, par exemple sur l'existence d'une traite clandestine après l'abolition.

Today, the memory of slavery is essentially non-verbal : it is present in musical instruments and rhythms imported from Mozambique, geographical and social structures inherited from the slave system. In words, the reality of slavery is often hidden, even if to speak, the Mahorais use words directly borrowed from the East African languages. Memory of slavery runs including the fact that it is difficult to conceive that the slave owner was not a stranger but one of them. In fact, it was Mahorais who reduced other Mahorais in slavery. In addition, this state of servitude is often confused with another phenomenon, that of indentured labor. After abolition, former slaves changed their status to be used as "committed volunteers" in the new sugar plantations. In the collective memory, the bosses involved (the settlers) are often confused with those

responsible for the trafficking and use of slaves (regional or local notables). The Departmental Archives, through their section of oral archives, however, have managed to collect information on the memory of slavery, some evidence, unfortunately unverifiable, provide interesting elements on the history of the phenomenon, such as the existence trafficked illegal after abolition.

INDEX

Mots-clés : esclavage, traite, océan indien, Mayotte, Comores, archive orale

AUTEUR

SITI YAHAYA

Responsable des archives orales, Archives départementales de Mayotte Siti.yahaya@cg976.fr